

Délibération n°2024-01-12

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.5.6

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
**Demande d'une subvention
DETR 2024 : dématérialisation des projets**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	66
Pouvoirs	14
Votants	80

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 février, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 6 février 2024 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

Serge Peyraud est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Aubessard Anne-Marie	à	Jean-Pierre Saugeras	Jouve Nicolas	à	Aurélié Gibouret-Lambert
Badia Maryse	à	Sandra Delibit	Junisson Mady	à	Jean-Pierre Guitard
Calla Tony	à	Michel Pesteil	Le Gall Nathalie	à	Franck Rebuzzi
Cornelissen Tony	à	Gilles Barbe	Parrain Céline	à	Philippe Pelat
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Ribeiro Sophie	à	Marilou Padilla-Ratelade
Delpy Daniel	à	Jacqueline Cornelissen	Sauviat Jean-Marc	à	Sébastien Devallière
Gantheil Robert	à	Philippe Roche	Valibus Michèle	à	Christophe Arfeuillère

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Bauvy Claude ; Bodeveix Jean-Pierre ; Bourzat Michel ; Bredèche Robert (représenté) ; Brindel Stéphane (représenté) ; Briquet Isabelle (représenté) ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Gruat Xavier ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Le Royer Sandrine ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Stéphane ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Ronceray Pascal ; Sarfati Laurent ; Simandoux Nelly (représenté).

Le président informe que la collectivité territoriale s'inscrit dans une démarche globale de modernisation de ses méthodes de travail. La dématérialisation des projets apparaît comme une étape essentielle dans cette évolution, permettant de rationaliser les processus, d'améliorer la collaboration interne, et de réduire l'usage du papier.

Le projet consiste en l'acquisition de cinq écrans interactifs et de son matériel associé, destinés à la direction de Haute-Corrèze Communauté. L'objectif principal de cette initiative est d'accélérer et de faciliter la transition vers la dématérialisation des projets, contribuant ainsi à l'efficacité opérationnelle tout en réduisant l'empreinte environnementale.

Le coût de l'opération s'élève à 18 265 € H.T. soit 21 918.00 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel se présente ainsi :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
DETR	7 306.00 €	40%
SOUS TOTAL Subventions	7 306.00 €	40%
Participation du demandeur : Autofinancement	10 959.00 €	60%
TOTAL	18 265.00 €	100%

Après en avoir délibéré favorablement, à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet d'acquisition de matériel informatique, pour un montant de 18 265,00 € HT ;
- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) « Informatisation des mairies, des EPCI et des maisons France Service », au taux fixe de subvention sollicitée de 40%, plafonné à 100 000 € HT de dépenses éligibles soit une subvention sollicitée de 7 306,00 € ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires.

A l'unanimité	
Votants	80
Pour	80
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 15 février 2024

Le Président,
Pierre Chevalier

